

# INDEX ÉGALITÉ

## FEMMES / HOMMES 2025

Détails par entité juridique



# bechtle

Depuis le 1er mars 2020, Bechtle publie les index de l'égalité Femmes / Hommes des filiales françaises.

Cet index est le résultat de 4 indicateurs rendus obligatoires dans le cadre de la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018 visant à supprimer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes.

Barème	100
Bechtle Direct SAS	76

Le détail de nos résultats sur les différents indicateurs comme suit :

- Indicateur d'écart de rémunération : 35/40
- Indicateur d'écart de taux d'augmentations individuelles: 25/35
- Indicateur retour de congé maternité : Incalculable
- Indicateur sur le nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : 5/10

Les objectifs de progression ci-dessous :

- Objectif Indicateur écart de rémunération : 37/40
- Objectif Indicateur écart de taux d'augmentations individuelles : 27/35
- Objectif Indicateur dix plus hautes rémunérations : 5/10